

Département : Haute-Loire.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2023.02.01
Séance du 10 mars 2023

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation : 06 mars 2023
	- en exercice	: 15	
	- présents	: 13	
	- excusées	: 2	

L'an deux mil vingt-trois le dix mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Yves DARLES, Adjoints.
Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Véronique JANUEL, Coralie RAVEL

Boris RIGAUDON a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération :

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT PUBLIC

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de rénovation énergétique du bâtiment acquis par la Commune en novembre 2022.

Lors de la vente, un diagnostic énergétique a été réalisé et prévoyait des scénarios de travaux (audit énergétique) pour diminuer la consommation énergétique.

Mme le Maire propose de mettre en œuvre les travaux prévus dans le scénario 1 de l'audit pour atteindre l'objectif prévu, afin de réaliser une économie énergétique supérieure à 30%.

Pour cela, des travaux d'isolation et de changement de menuiseries sont envisagés pour un montant estimé à :**60 000 € HT**.

L'Etat déploie un fonds d'accélération de la transition énergétique (fonds vert) dont l'axe n°1 vise à renforcer la performance environnementale. Notre projet s'inscrit dans ce projet dans le cadre de la rénovation énergétique de notre bâtiment.

Mme le Maire propose de solliciter ce fonds, ainsi que la Région Auvergne Rhône Alpes.

Plan de financement prévisionnel

Montant de travaux prévisionnel HT	100 %	60 000 €
ETAT Fonds Vert	50 %	30 000 €
Région AURA	30 %	18 000 €
Autofinancement	20 %	12 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

1. d'approuver les travaux cités en référence, présenté par Madame le Maire,
2. d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'Etat et la Région Rhône Alpes Auvergne pour les demandes de subventions ;
3. d'inscrire à cet effet la somme de **60 000 €** au budget primitif 2023 pour réaliser ce projet.

Ont signé au registre les membres présents.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
le **13 MARS 2023** et publication le **13 MARS 2023**

Le Maire



Caroline D'AMICO GENZO